

Le Programme Stratégique Transversal 2024 – 2030 du CPAS de Verlaine

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est un outil de gouvernance pluriannuel qui traduit la vision et les priorités développées par le Conseil de l'Action Sociale afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour la législature.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'Action Sociale et l'Administration. Le PST constitue un document de référence qui oriente l'action du CPAS dans une perspective de planification, de cohérence et de continuité. Il fait l'objet d'une évaluation à mi-législature et à la fin du mandat, et peut être actualisé en fonction de l'évolution des besoins et des priorités.

Le PST se décline en plusieurs niveaux :

- **Des objectifs stratégiques** traduisant les grandes orientations de la politique du CPAS ;
- **Des objectifs opérationnels**, qui précisent la manière d'atteindre ces orientations ;
- **Des actions concrètes**, planifiées en fonction des moyens humains et financiers disponibles.

Le programme s'articule autour de deux volets complémentaires :

- **Le volet interne** qui vise à améliorer l'organisation interne du CPAS à travers la structuration des services, la formation des agents, l'accessibilité de l'administration, la modernisation, les synergies avec la commune, ...
- **Le volet externe** qui regroupe l'ensemble des projets et actions que le CPAS peut entreprendre dans différents domaines : action sociale, logement, culture, mobilité, sport, ...

Le PST constitue ainsi la traduction stratégique de la Déclaration de Politique Sociale, déclinée en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions prioritaires.

Ce document, évolutif et participatif, permet au CPAS de disposer d'une vision à long terme, d'assurer une meilleure coordination entre ses différents services et de renforcer l'efficacité de l'action sociale au service des citoyens.

Objectifs / Actions / Projets			Libellé	Indicateur		
				ACTION À RÉALISER	ACTION EN COURS	ACTION RÉALISÉE
VOLET INTERNE						
Objectif stratégique 1.1 RESSOURCES HUMAINES			Mettre en œuvre une gestion des ressources humaines transversale, modernisée et centrée sur le développement, le bien-être et l'engagement des agents.			
	O.O. 1.1.1		Structurer les fonctions et les rôles au sein du CPAS			
		Action 1.1.1.1	Créer et mettre à disposition des fiches de poste précises pour chaque fonction.			
		Action 1.1.1.2	Mettre à jour les descriptifs de fonction afin qu'ils reflètent les réalités actuelles du terrain.			
		Action 1.1.1.3	Garantir une organisation interne efficace en assurant un système de back-up pour chaque agent.			
		Action 1.1.1.4	Clarifier les rôles et responsabilités des agents dans le cadre du plan d'intervention psychosocial.			
		Action 1.1.1.5	Définir et formaliser les missions et responsabilités des agents impliqués dans les partenariats avec les acteurs externes (services d'aide à la jeunesse, opérateurs du logement, associations, etc.).			
	O.O. 1.1.2		Développer les compétences et accompagner les évolutions professionnelles			
		Action 1.1.2.1	Organiser des formations spécifiques liées aux réformes en cours (juridiques, sociales, institutionnelles, ...) et aux besoins spécifiques (secourisme, ...).			
		Action 1.1.2.2	Mettre en place des sessions de formation internes, notamment Civadis, RGPD, en synergie avec l'administration communale.			

		Action 1.1.2.3	Etablir un parcours d'intégration structuré pour les nouveaux agents et leur proposer des formations adaptées.			
		Action 1.1.2.4	Établir un processus structuré pour l'encadrement et la formation des stagiaires de manière pédagogique et valorisante (assistants sociaux, etc.).			
		Action 1.1.2.5	Mettre en place un suivi des évaluations et accompagner les évolutions de carrière.			
		Action 1.1.2.6	Intégrer les objectifs fixés lors des évaluations dans le plan d'action individuel des agents.			
		Action 1.1.2.7	Réviser les statuts du personnel conformément aux nouvelles normes législatives.			
	O.O. 1.1.3		Améliorer la gestion des informations et renforcer le partage			
		Action 1.1.3.1	Systématiser le partage des informations issues des formations, réunions et groupes de travail.			
		Action 1.1.3.2	Maintenir à jour une base de données réglementaire, via divers outils.			
		Action 1.1.3.3	Assurer une communication fluide et régulière vers les conseillers de l'action sociale sur les missions et évolutions des services.			
	O.O. 1.1.4		Améliorer les outils, procédures et méthodes de travail			
		Action 1.1.4.1	Concevoir des fiches-procédures (ex. : bons de commande, aide-ménagères...).			
		Action 1.1.4.2	Rédiger des fiches-procédures pour les processus spécifiques (ex. : bons de commande, service aide-ménagères, ...).			
		Action 1.1.4.3	Etablir des check-lists spécifiques pour garantir la qualité et la conformité des actions.			

		Action 1.1.4.4	Expérimenter de nouveaux outils et méthodes pour améliorer l'efficacité et la qualité du service.			
	O.O. 1.1.5		Sécuriser les systèmes et intégrer l'innovation technologique			
		Action 1.1.5.1	Renforcer la sécurité informatique du CPAS (prévention, outils, sensibilisation).			
		Action 1.1.5.2	Suivre une formation sur l'intelligence artificielle (IA) et élaborer une charte d'usage adaptée au secteur public local.			
	O.O. 1.1.6		Promouvoir le bien-être, la qualité de vie au travail et la cohésion d'équipe			
		Action 1.1.6.1	Prendre en compte les recommandations du service externe de prévention et protection au travail.			
		Action 1.1.6.2	Aménager le local de permanence sociale pour le rendre plus confortable et mieux insonorisé.			
		Action 1.1.6.3	Mettre en place un plan d'évacuation incendie à jour pour l'ensemble du bâtiment.			
		Action 1.1.6.4	Améliorer la communication interne pour renforcer la cohésion, la transparence et le sentiment d'appartenance.			
		Action 1.1.6.5	Proposer des activités de bien-être accessibles à tous : cours de sport, marches, relaxation durant la pause de midi.			
		Action 1.1.6.6	Climatiser la salle de réunion, afin de garantir un environnement de travail agréable même en période de fortes chaleurs.			
		Action 1.1.6.7	Maintenir la possibilité de télétravail pour les agents qui travaillent à plus d'un mi-temps et dont les fonctions le permettent.			
		Action 1.1.6.8	Réactiver les moments de cohésion (team building, moments conviviaux).			

		Action 1.1.6.9	Étudier la création d'une zone de pique-nique extérieure, pour offrir un espace de pause agréable aux agents.			
O.S. 1.2		COMMUNICATION		Renforcer l'efficacité de la communication interne et externe du CPAS afin d'améliorer l'information et l'accessibilité des services pour les citoyens et les agents.		
	O.O. 1.2.1		Améliorer l'information au public sur les services du CPAS.			
		Action 1.2.1.1	Concevoir et diffuser un flyer ou une brochure regroupant l'ensemble des services du CPAS, dans un langage clair et accessible.			
		Action 1.2.1.2	Définir un plan de diffusion du flyer (lieux publics, administrations, en ligne, etc.).			
		Action 1.2.1.3	Veiller à une mise à jour régulière des supports en fonction des évolutions des services.			
	O.O. 1.2.2		Professionaliser l'accueil et la première ligne d'information			
		Action 1.2.2.1	Former les agents d'accueil pour leur permettre de délivrer une information claire, pertinente et actualisée sur les services proposés.			
		Action 1.2.2.2	Créer un « guide » interne d'informations de première ligne à destination des agents d'accueil.			
	O.O. 1.2.3		Développer la communication externe			
		Action 1.2.3.1	Mettre à jour régulièrement les informations sur la page Facebook, le site Internet communal et le bulletin communal en synergie avec l'agent communal en charge de la communication.			
	O.O. 1.2.4		Renforcer la communication interne au sein des équipes			
		Action 1.2.4.1	Organiser une réunion hebdomadaire du service social pour favoriser le partage d'informations sur les dossiers, actualités sociales et procédures internes.			

		Action 1.2.4.2	Organiser des réunions de service participatives ponctuelles pour favoriser le partage d'informations et procédures internes.			
	O.O. 1.2.5		Améliorer les processus internes			
		Action 1.2.5.1	Réaliser un nouvel audit des processus internes avec le SPP-IS pour identifier les pistes d'amélioration de l'organisation et de la communication interne.			
		Action 1.2.5.2	Mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit, en priorisant celles ayant un impact direct sur la fluidité de l'information.			
O.S. 1.3 SYNERGIES			Maintenir et développer des synergies efficaces et durables entre le CPAS et l'administration communale afin d'optimiser les ressources, renforcer la cohésion institutionnelle et améliorer la qualité des services aux citoyens.			
	O.O. 1.3.1		Optimiser l'utilisation des ressources via des collaborations			
		Action 1.3.1.1	Poursuivre et renforcer les marchés publics conjoints entre la commune et le CPAS pour générer des économies d'échelle.			
		Action 1.3.1.2	Maintenir le partage de locaux.			
		Action 1.3.1.3	Poursuivre la mise à disposition de personnel sous contrat article 60 au bénéfice des services communaux via des conventions de mise à disposition.			
	O.O. 1.3.2		Améliorer la coordination et la communication entre les deux entités			
		Action 1.3.2.1	Mettre en place un agenda partagé pour les réunions, événements communs, absences, ...			
		Action 1.3.2.2	Organiser des réunions de coordination régulières entre les directions de service de la commune et du CPAS (CODIR).			
	O.O. 1.3.3		Renforcer la cohésion entre les équipes via des actions de rapprochement humain			

		Action 1.3.3.1	Réinstaurer des repas conviviaux conjoints pour les équipes de la commune et du CPAS.			
		Action 1.3.3.2	Organiser un team building conjoint au moins une fois par an.			
		Action 1.3.3.3	Favoriser des échanges informels entre les équipes (rencontres, moments de présentation croisée des services, ...).			
	O.O. 1.3.4		Développer les projets conjoints liés à la protection des données			
		Action 1.3.4.1	Poursuivre la collaboration avec un prestataire externe DPO, en partenariat avec l'administration communale.			
		Action 1.3.4.2	Mettre en place des ateliers conjoints de sensibilisation et de formation RGPD pour les agents des deux entités (droit à l'image, utilisation de l'IA, ...).			
O.S. 1.4 FINANCES			Assurer une gestion financière rigoureuse, proactive et durable du CPAS afin de garantir la qualité des services, optimiser les ressources et répondre aux exigences réglementaires.			
	O.O. 1.4.1		Adapter les procédures d'achats aux évolutions réglementaires.			
		Action 1.4.1.1	Mettre à jour les procédures internes relatives aux marchés publics en fonction des nouvelles réglementations (formations, accompagnement juridique, contrôle interne).			
		Action 1.4.1.2	Développer le recours aux centrales d'achats pour bénéficier de conditions avantageuses et viser la simplification administrative.			
		Action 1.4.1.3	Développer la participation à des marchés conjoints avec l'administration communale.			
	O.O. 1.4.2		Valoriser le patrimoine du CPAS			
		Action 1.4.2.1	Tenir à jour un état des lieux du patrimoine immobilier (occupations, état, potentiel de valorisation).			

		Action 1.4.2.2	Étudier les pistes de valorisation : location, mise à disposition, rénovation énergétique, vente stratégique.			
		Action 1.4.2.3	Identifier les biens sous-exploités pouvant générer des ressources ou soutenir des projets sociaux.			
	O.O. 1.4.3		Assurer un accueil de qualité dans les infrastructures sociales			
		Action 1.4.3.1	Poursuivre les travaux de rafraîchissement et de rénovation des bâtiments suivants : Initiative locale d'accueil (ILA), logements de transit.			
		Action 1.4.3.2	Mobiliser des subventions régionales/fédérales pour financer ces travaux lorsque c'est possible.			
	O.O. 1.4.4		Développer activement la recherche de financements externes			
		Action 1.4.4.1	Identifier les subventions disponibles (régionales, fédérales, européennes, fondations) en lien avec les actions sociales ou la rénovation énergétique.			
	O.O. 1.4.5		Améliorer la gestion des indus et aides remboursables			
		Action 1.4.5.1	Optimiser les procédures de recouvrement (délais, communication, mise à jour).			
		Action 1.4.5.2	Systématiser l'envoi de courrier relatifs au remboursement des aides sociales avec des plans de paiement réalistes.			
	O.O. 1.4.6		Réaliser des économies d'échelle grâce aux synergies communales			
		Action 1.4.6.1	Renforcer les services mutualisés avec l'administration communale (ex. informatique, maintenance, marchés publics, énergie, gestion du personnel).			
O.S. 1.5 ENVIRONNEMENT			Intégrer les principes de durabilité et de responsabilité environnementale dans le fonctionnement du CPAS, en cohérence avec les initiatives communales.			
	O.O. 1.5.1		Poursuivre la participation du CPAS à la dynamique environnementale communale (ECOTEAM).			

		Action 1.5.1.1	Maintenir la participation active d'un agent du CPAS aux réunions de l'Écoteam.			
		Action 1.5.1.2	Identifier et mettre en œuvre des actions ponctuelles concrètes en lien avec les projets de l'Écoteam (ex. semaine de la mobilité, journée sans voiture, actions zéro déchet...).			
		Action 1.5.1.3	Assurer une restitution interne des informations issues des réunions de l'Écoteam aux collègues du CPAS.			
	O.O. 1.5.2		Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources au sein du CPAS			
		Action 1.5.2.1	Réaliser un état des lieux de la consommation énergétique des bâtiments et services du CPAS.			
		Action 1.5.2.2	Mettre en place des mesures simples et efficaces de réduction de la consommation : Extinction systématique des appareils, gestion des températures, éclairages LED et suivi de la consommation via des outils adaptés.			
		Action 1.5.2.3	Encourager une utilisation raisonnée des consommables (papier, cartouches, matériel de bureau) : Impression recto-verso par défaut, limitation des impressions papier à ce qui est nécessaire, mise en place d'un suivi des stocks.			
		Action 1.5.2.4	Sensibiliser les agents via des affichages, guides pratiques ou mini-formations.			
VOLET EXTERNE						
O.S. 2.1 ACCESSIBILITE ET COMMUNICATION			Être un service accessible, accueillant et visible pour l'ensemble des citoyens, afin de garantir l'accès effectif aux droits et aux services du CPAS.			
	O.O. 2.1.1		Garantir une accessibilité physique, numérique et humaine à tout citoyen verlainois			

		Action 2.1.1.1	Garantir un accueil de qualité à dimension humaine, où chaque citoyen est traité avec équité et respect.			
		Action 2.1.1.2	Assurer une présence physique accessible via permanences sociales sans rendez-vous à heures fixes, rendez-vous individuels sur demande, visites à domicile pour les personnes en perte d'autonomie ou isolées.			
		Action 2.1.1.3	Garantir une accessibilité numérique et téléphonique : répondre efficacement aux appels téléphoniques, traitement systématique des e-mails, utilisation de la plateforme "CPAS Online".			
		Action 2.1.1.4	Améliorer le confort et l'insonorisation du local de permanence.			
		Action 2.1.1.5	Mettre à jour régulièrement les informations pratiques via les différents canaux (horaires, contacts, procédures...).			
	O.O. 2.1.2		Informier activement la population sur les services et missions du CPAS			
		Action 2.1.2.1	Créer une brochure ou un flyer clair et attractif présentant les services, conditions d'accès et missions du CPAS.			
		Action 2.1.2.2	Diffuser l'information via : le bulletin communal, la page Facebook, le site Internet communal, les lieux publics (administration, salle d'attente, ...).			
O.S. 2.2 SERVICES DU CPAS ET PARTENAIRES			Garantir la continuité, la qualité et l'adaptation des services existants du CPAS afin de répondre durablement aux besoins des citoyens.			
	O.O. 2.2.1		Maintenir les services d'utilité sociale en réponse aux besoins de base et les dispositifs d'accompagnement spécifiques			
		Action 2.2.1.1	Maintenir un service social de première ligne performant, à travers une équipe formée, proactive en matière de législation sociale, disposant de connaissances et d'outils de travail actualisés et d'une bonne capacité d'écoute (Fédération des CPAS, CPAS Connect, ...).			

		Action 2.2.1.2	Maintenir l'espace communautaire (activités collectives, inclusion sociale, prévention de l'isolement).			
		Action 2.2.1.3	Optimiser le service des aide-ménagères, avec une attention portée à la qualité des prestations et l'accessibilité pour les publics fragilisés.			
		Action 2.2.1.4	Assurer le maintien du service mobilité : poursuivre l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, acquérir un nouveau véhicule pour garantir la continuité du service et répondre à la demande.			
		Action 2.2.1.5	Maintenir le service tuteur énergie, avec une attention particulière à l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, la sensibilisation à la gestion de l'énergie, l'orientation vers les aides existantes (Fonds énergie, primes...).			
		Action 2.2.1.6	Maintenir l'école de soutien scolaire en partenariat avec l'école communale : coordination avec l'équipe pédagogique, accompagnement des intervenants (bénévoles), suivi régulier des élèves et de leur progression.			
	O.O. 2.2.2		Maintenir les collaborations avec les partenaires existants			
		Action 2.2.2.1	Entretenir un contact régulier avec les partenaires par des réunions de coordination (formelles ou informelles), des échanges de pratiques ou d'informations, une participation aux éventuels groupes de travail.			
		Action 2.2.2.2	Formaliser ou renouveler les conventions de partenariat lorsque nécessaire, pour clarifier les rôles, les responsabilités et les canaux de communication.			
		Action 2.2.2.3	Faciliter l'orientation des bénéficiaires vers les bons services en interne : mise à disposition de fiches partenaires actualisées, information des travailleurs sociaux sur les services disponibles, accès direct à certains intervenants externes (permanence de médiation de dettes).			
		Action 2.2.2.4	Exploiter les atouts spécifiques de chaque partenaire : Interventions à domicile (CSD, ADMR, Le Maillon), Accompagnement parental (CRAF, NATIS), Logement (AIS, Meuse Condroz Logement),			

			Prévention du surendettement (SRMD).			
		Action 2.2.2.5	Participer aux dynamiques de réseau local pour renforcer l'interconnaissance et la cohérence des actions.			
O.S. 2.3 AIDE SOCIALE			Maintenir et développer une aide sociale personnalisée, de qualité et en phase avec l'évolution des besoins des bénéficiaires (garantir à chacun une vie conforme à la dignité humaine).			
	O.O. 2.3.1		Utiliser efficacement les dispositifs et fonds spécifiques disponibles			
		Action 2.3.1.1	Utiliser de manière ciblée et transparente les fonds dédiés : Fonds énergie, Fonds social de l'eau, ...			
		Action 2.3.1.2	Assurer une mise à jour continue des travailleurs sociaux sur les conditions d'accès et les montants disponibles.			
		Action 2.3.1.3	Mettre en place des procédures internes claires pour l'instruction de ces aides.			
	O.O. 2.3.2		Maintenir et diversifier l'aide alimentaire			
		Action 2.3.2.1	Assurer la continuité de l'octroi de colis alimentaires, soit via le fonds européens FSE+, soit en collaboration avec des partenaires externes.			
		Action 2.3.2.2	Organiser une distribution équitable et respectueuse, éventuellement accompagnée d'un moment de convivialité (petit-déjeuner, ...).			
		Action 2.3.2.3	Entamer une réflexion globale sur la politique d'aide alimentaire du CPAS en vue d'adapter les dispositifs (chèques alimentaires, colis, partenariats, etc.) aux besoins actuels du public.			
	O.O. 2.3.3		Fournir une réponse adaptée aux besoins sociaux individuels			
		Action 2.3.3.1	Mettre en place un accompagnement global et individualisé, basé sur l'écoute active, la prise en compte des besoins du demandeur et un rapport social rigoureux.			

		Action 2.3.3.2	Adapter les aides selon les difficultés rencontrées (énergie, logement, isolement, mobilité, santé mentale, ...).			
		Action 2.3.3.3	Assurer une aide administrative large : rédaction de courriers, aide au remplissage de formulaires (logement, mutuelle, emploi...), suivi des démarches numériques, ...			
O.S. 2.4 INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE			Renforcer une politique d'insertion socioprofessionnelle individualisée, cohérente et partenariale afin de favoriser l'autonomie des bénéficiaires et leur accès à l'emploi durable et/ou à l'insertion sociale			
	O.O. 2.4.1		Adapter l'offre d'insertion aux évolutions législatives et aux besoins du public			
		Action 2.4.1.1	Mettre à jour les pratiques d'accompagnement en fonction des réformes en matière d'allocations sociales (réforme des allocations de chômage, obligations, PIIS, etc.).			
		Action 2.4.1.2	Clarifier les rôles des différents acteurs internes (assistante sociale, animatrice, référente ISP, direction) pour assurer une offre lisible et efficace.			
		Action 2.4.1.3	Assurer une formation spécifique à l'assistante sociale dédiée à l'insertion socioprofessionnelle sur le cadre législatif, les outils d'accompagnement, les techniques d'entretien motivationnel.			
	O.O. 2.4.2		Renforcer et diversifier les dispositifs d'insertion en lien avec les partenaires			
		Action 2.4.2.1	Poursuivre et renforcer la collaboration avec le Forem et la Mission Régionale Huy-Waremme : bilans de compétences, orientation vers les formations, ...			
		Action 2.4.2.2	Renforcer le dispositif Article 60 en synergie avec l'administration communale (mise à disposition dans les services communaux), les CPAS voisins, Sociétés à finalités sociales, ASBL, ...			
		Action 2.4.2.3	Développer le dispositif Article 61 en nouant des partenariats avec des employeurs privés locaux.			

		Action 2.4.2.4	Envisager une collaboration avec les CPAS voisins pour mutualiser certaines offres d'insertion, échanger des pratiques, coorganiser des actions collectives.			
	O.O. 2.4.3		Proposer un accompagnement individualisé et global vers l'emploi			
		Action 2.4.3.1	Identifier les freins à l'emploi de manière précise : mobilité, garde d'enfants, santé, confiance en soi, ...			
		Action 2.4.3.2	Organiser un suivi personnalisé, centré sur le rythme et les capacités de la personne.			
		Action 2.4.3.3	Mettre en œuvre une approche par les ressources (empowerment), en valorisant les compétences personnelles.			
		Action 2.4.3.4	Renforcer le suivi des PIIS (Projets Individualisés d'Intégration Sociale) : fréquence des contacts, évaluations, mise à jour régulière, co-construction.			
	O.O. 2.4.4		Développer des actions collectives d'insertion			
		Action 2.4.4.1	Organiser des ateliers collectifs thématiques selon les besoins repérés : permis de conduire, estime de soi, simulation d'entretien, ...			
		Action 2.4.4.2	Pérenniser l'engagement de l'animatrice et envisager son intégration aux différents ateliers.			
		Action 2.4.4.3	Suivre le dossier crèche en lien avec la commune, pour offrir un mode de garde accessible, favoriser l'emploi des jeunes parents, en particulier des femmes.			
O.S. 2.5 ISOLEMENT			Lutter contre l'isolement social et favoriser le lien social en développant des actions conviviales, inclusives et accessibles pour les personnes fragilisées.			
	O.O. 2.5.1		Organiser des moments de rencontre pour renforcer la cohésion sociale			
		Action 2.5.1.1	Organiser des petits-déjeuners rencontre lors des distributions de colis alimentaires : moments conviviaux, accès à l'information sociale dans un cadre informel, possibilité de créer du lien entre les bénéficiaires.			

	O.O. 2.5.2		Maintenir les espaces de socialisation existants			
		Action 2.5.2.1	Maintenir l'espace communautaire comme lieu de rencontre, d'activités et de soutien (ateliers participatifs, activités en lien avec les saisons ou événements, ...).			
	O.O. 2.5.3		Développer les partenariats locaux autour du lien social			
		Action 2.5.3.1	Renforcer la collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS), notamment autour d'activités partagées : bar à soupes, repair café.			
	O.O. 2.5.4		Renforcer l'accompagnement global des familles monoparentales et/ou isolées, en collaboration avec les acteurs spécialisés, pour améliorer leur accès aux droits, à l'autonomie et à la qualité de vie.			
		Action 2.5.4.1	Poursuivre et développer une collaboration active avec NATIS (accompagnement périnatal), l'ONE (consultations prénatales et postnatales, accompagnement parental), le CRAF – réseau SOS familles (Centre régional de Recherche et d'Actions sociales sur les problématiques Familiales).			
		Action 2.5.4.2	Garantir aux parents isolés l'accès aux droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre (identification des droits ouverts et à ouvrir, collaboration avec des partenaires institutionnels, accompagnement des parents dans les démarches administratives, ...)			
O.S. 2.6			Faire de l'espace communautaire un lieu vivant, accessible et évolutif, qui favorise l'inclusion, la participation, la santé et le bien-être des personnes isolées et/ou en situation de précarité.			
	O.O. 2.6.1		Maintenir et développer l'espace communautaire			
		Action 2.6.1.1	Maintenir le fonctionnement régulier de l'espace communautaire avec un accueil de qualité.			
		Action 2.6.1.2	Proposer une offre d'activités adaptée aux besoins et envies des bénéficiaires, basée sur une évaluation participative.			

		Action 2.6.1.3	Développer des activités autour d'axes prioritaires : - Bouger/manger : activités physiques douces, ateliers cuisine santé, ... ; - Bien-être : relaxation, estime de soi, soins accessibles, gestion du stress, écoute active ; - Bonne santé : prévention, hygiène, alimentation, information santé ; - Divertissement : activités ludiques, bricolages, jeux de société, ...			
	O.O. 2.6.2		Ouvrir l'espace communautaire aux partenariats locaux			
		Action 2.6.2.1	Identifier et mobiliser les acteurs locaux (Plan de cohésion sociale, associations, artistes locaux, patrimoine local, ...).			
		Action 2.6.2.2	Construire des partenariats concrets autour de certaines activités (découverte du patrimoine local, rencontre d'artisans locaux, activités culturelles).			
	O.O. 2.6.3		Cibler un public en situation de précarité et favoriser la mixité sociale			
		Action 2.6.3.1	Mettre en place une stratégie d'accessibilité : relais par les assistants sociaux, bouche-à-oreille, communication adaptée.			
		Action 2.6.3.2	Proposer des activités gratuites ou à faible coût, sans conditions d'accès contraignantes.			
		Action 2.6.3.3	Favoriser la mixité des publics dans les activités : aînés, familles monoparentales, nouveaux arrivants, etc.			
	O.O. 2.6.4		Intégrer la dimension du réemploi et du développement durable			
		Action 2.6.4.1	Organiser des ateliers bricolages axés sur le réemploi, la réparation, la récupération.			
O.S. 2.7 JEUNESSE			Favoriser le développement, l'autonomie et la réussite des jeunes issus de milieux précarisés via un accompagnement scolaire et social adapté.			

	O.O. 2.7.1		Maintenir et renforcer le soutien scolaire en partenariat avec l'école communale			
		Action 2.7.1.1	Maintenir l'école de soutien scolaire existante en partenariat avec l'école communale (encadrement par des bénévoles formés, respect des rythmes et besoins des enfants, adaptation aux niveaux scolaires et difficultés spécifiques.			
	O.O. 2.7.2		Renforcer l'accompagnement social des jeunes en difficulté			
		Action 2.7.2.1	Maintenir une référente "aide à la jeunesse" au sein du service social.			
		Action 2.7.2.2	Travail en réseau avec les services spécialisés (AMO, SAJ, SPJ, PMS, écoles...), assurer une présence proactive du CPAS dans les dispositifs de soutien à la jeunesse.			
		Action 2.7.2.3	Identifier les jeunes à risque de décrochage ou d'exclusion sociale, et mettre en place un accompagnement renforcé si nécessaire.			
O.S. 2.8			Lutter contre le surendettement par une prise en charge globale et préventive, en collaboration avec le Service Rural de Médiation de Dettes.			
	O.O. 2.8.1		Renforcer la collaboration avec le service rural de médiation de dettes			
		Action 2.8.1.1	Maintenir des permanences spécifiques au sein du CPAS.			
		Action 2.8.1.2	Maintenir un accès à la médiation amiable et règlement collectif de dettes.			
		Action 2.8.1.3	Mettre en place un suivi collaboratif des dossiers entre le CPAS et le service de médiation.			
		Action 2.8.1.4	Évaluer la collaboration régulièrement pour améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires.			

	O.O. 2.8.2	Développer des actions de prévention budgétaire			
	Action 2.8.2.1	Organiser des ateliers consommation en partenariat avec le service de médiation (comparaison des prix, lecture de factures, choix énergétiques, compréhension des crédits, pièges à la consommation, ...).			
	Action 2.8.2.2	Pérenniser les actions de sensibilisation en milieu scolaire via le SRMD (gestion de l'argent de poche, dangers de la consommation facile, ...).			
	Action 2.8.2.3	Diffuser des supports pédagogiques (flyers, affiches, ...).			
O.S. 2.9 AINES		Favoriser le maintien à domicile, la sécurité, l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes âgées			
	O.O. 2.9.1	Protéger les aînés en période de vulnérabilité (intempéries, isolement, canicule).			
	Action 2.9.1.1	Poursuivre la mise en œuvre et l'actualisation annuelle du Plan Grand Froid (repérage des personnes isolées, contact téléphonique, visites, ...) et du Plan Canicule (prévention, appel téléphonique, visites, ...).			
	Action 2.9.1.2	Maintenir l'aide au déneigement ciblée pour les aînés isolés ou à mobilité réduite via le service voirie.			
	O.O. 2.9.2	Soutenir le maintien à domicile			
	Action 2.9.2.1	Maintenir le service d'aide-ménagères et développer les collaborations avec les services partenaires (CSD, ADMR, Le Maillon).			
	Action 2.9.2.2	Informers les bénéficiaires sur les aides /services disponibles.			
	O.O. 2.9.3	Viser l'accès aux structures d'accueil pour les aînés en perte d'autonomie			
	Action 2.9.3.1	Suivre activement le projet de maison de repos sur la commune afin de proposer des places accessibles.			

		Action 2.9.3.2	Informer les familles sur les solutions disponibles et les accompagner dans les démarches (dossiers, aides financières).			
	O.O. 2.9.4		Favoriser la mobilité et le lien social			
		Action 2.9.4.1	Maintenir et adapter le service mobilité (transport vers les courses, rendez-vous médicaux, activités sociales, ...) avec priorisation des demandes selon la situation.			
		Action 2.9.4.2	Favoriser la participation des aînés aux activités de l'espace communautaire.			
	O.O. 2.9.5		Accompagner les démarches liées à l'APA (Allocation pour l'aide aux personnes âgées)			
		Action 2.9.5.1	Informer les personnes âgées potentiellement concernées par l'APA sur les conditions d'accès, les accompagner activement la constitution des dossiers APA et suivre l'introduction via l'AVIQ.			
O.S. 2.10 SANTÉ			Garantir l'accès aux soins de santé, aux médicaments et aux droits sociaux liés à la santé pour les personnes en situation de précarité.			
	O.O. 2.10.1		Assurer l'ouverture et le maintien des droits à la sécurité sociale			
		Action 2.10.1.1	Vérifier et régulariser systématiquement l'assurabilité des bénéficiaires (ouverture des droits à la mutuelle, régularisation des cotisations éventuelles, suivi des statuts sociaux spécifiques)			
		Action 2.10.1.2	Collaborer avec les mutuelles pour un échange fluide d'informations.			
	O.O. 2.10.2		Assurer un accès effectif aux soins via le statut BIM et les bons pharmaceutiques			
		Action 2.10.2.1	Identifier les personnes ayant droit au statut BIM (intervention majorée) et les accompagner dans leur demande ou activation.			

		Action 2.10.2.2	Permettre l'octroi de bons pharmaceutiques aux personnes qui se trouvent dans les conditions.			
		Action 2.10.2.3	Sensibiliser les bénéficiaires aux soins préventifs et aux contrôles médicaux réguliers (médecin traitant, dentiste, ophtalmologue...).			
O.S. 2.11			Maintenir l'accueil de personnes d'origine étrangère via notre Initiative locale d'accueil (FEDASIL)			
	O.O. 2.11.1		Assurer la continuité et la qualité de l'accueil dans le cadre de l'ILA			
		Action 2.11.1.1	Maintenir les conventions en cours avec FEDASIL, tout en veillant à les adapter à la réalité de terrain.			
		Action 2.11.1.2	Réaliser un accompagnement individualisé des personnes accueillies.			
		Action 2.11.1.3	Veiller à la qualité des logements mis à disposition : entretien, sécurité, confort de base.			
O.S. 2.12			Améliorer l'accès à la culture et au sport des citoyens en situation de précarité			
	O.O. 2.12.1		Faciliter l'accès aux activités culturelles grâce à des dispositifs existants.			
		Action 2.12.1.1	Maintenir le partenariat existant avec l'ASBL Article 27.			
		Action 2.12.1.2	Promouvoir activement le dispositif Article 27 auprès du public cible via les assistants sociaux, le site Internet, ...			
	O.O. 2.12.2		Renforcer la participation des bénéficiaires aux événements culturels locaux			
		Action 2.12.2.1	Envisager une collaboration avec le Comité culturel communal pour permettre aux bénéficiaires du CPAS d'accéder à des événements locaux à tarif réduit ou gratuitement.			

		Action 2.12.2.2	Identifier les événements culturels accessibles localement et en informer les bénéficiaires.			
	O.O. 2.12.3		Favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de précarité			
		Action 2.12.3.1	Mettre en place un accompagnement social pour encourager les bénéficiaires et/ou leurs enfants à s'inscrire à une activité sportive et/ou à des stages.			
		Action 2.12.3.2	Informar les citoyens sur la possibilité d'aide sociale pour les frais sportifs et/ou intervention dans le coût des stages.			
O.O. 2.13			Veiller à la mise à jour du Plan d'intervention psychosocial (PIPS) et à la formation des agents afin que chacun puisse investir son rôle en cas de déclenchement du plan d'urgence, en partenariat avec le PlanU			
	O.S. 2.13.1		Actualiser et valider régulièrement le Plan d'Intervention Psychosocial (PIPS)			
		Action 2.13.1.1	Réaliser une mise à jour ponctuelle du PIPS en collaboration avec les responsables du PlanU et les services concernés.			
		Action 2.13.1.2	Prévoir des exercices de simulation en collaboration avec la commune pour tester le bon fonctionnement du plan.			
	O.S. 2.13.2		Former les agents du CPAS à leur rôle en cas d'activation du plan catastrophe			
		Action 2.13.2.1	Elaborer un plan de formation spécifique au PIPS et à la gestion des situations de crise (soutien psychosocial, accueil, logistique) en partenariat avec la cellule PlanU.			
		Action 2.13.2.2	Créer et diffuser un manuel ou une fiche réflexe à destination des agents avec les missions précises en cas de déclenchement.			